



LA COTE DE CRÉDIT DE L'AUTORITÉ FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS (AFPAN) EST REHAUSSÉE À « AA- » PAR S&P GLOBAL RATINGS

Pour diffusion immédiate – le 12 septembre 2024

Westbank, Colombie-Britannique – L'Autorité financière des Premières nations (AFPAN) a le plaisir d'annoncer que S&P Global Ratings a relevé la cote de crédit à long terme de l'AFPAN et sa cote au niveau de l'émission, la faisant passer de « A+ à AA- ». Ce résultat important souligne la force et l'importance croissantes de l'AFPAN en tant que principal prêteur du secteur public aux communautés des Premières nations à travers le Canada.

Ce relèvement reflète le succès continu de l'AFPAN dans l'établissement d'un bilan opérationnel solide et efficace, qui consolide sa position comme prêteur principal des projets d'infrastructure et de développement économique et social dans les communautés des Premières nations. Avec un nombre croissant d'emprunteurs des Premières nations et une croissance régulière des prêts, la position de la AFPAN sur le marché n'a jamais été aussi forte.

Les projections sont stables, S&P Global Ratings soulignant les rigoureuses pratiques de gestion des risques de l'AFPAN et les solides mécanismes de soutien mis en place pour son portefeuille de prêts. L'agence de notation a également souligné le nombre croissant de bénéficiaires de prêts de l'AFPAN, qui devrait encore augmenter à la suite des modifications apportées à la Loi sur la gestion financière des Premières nations, prévues plus tard dans l'année.

« Ce relèvement de la cote illustre le travail acharné et le dévouement de notre équipe, ainsi que la confiance que les communautés des Premières nations accordent à l'AFPAN », a déclaré Ernie Daniels, président-directeur général de l'AFPAN. « Elle renforce notre engagement à fournir aux Premières nations les outils financiers dont elles ont besoin pour atteindre l'autosuffisance économique et bâtir des communautés fortes et durables. »

L'AFPAN reste fidèle à sa mission d'autonomisation des Premières nations par l'indépendance financière et est convaincue que cette mise à niveau améliorera encore sa capacité à servir efficacement ses communautés membres.

-30-

L'AFPAN est un organisme sans but lucratif qui fournit des services de financement, d'investissement et de conseil aux gouvernements des Premières Nations qui se conforment volontairement à la *Loi sur la gestion financière des premières nations (la Loi)*. L'AFPAN a reçu la sanction royale en vertu de la *Loi* en 2005.

Pour toute demande d'information des médias, veuillez communiquer avec:

Jennifer David, AFPAN, directrice des communications et du marketing: jdavid@fnfa.ca